



Selon la militante du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc), cette procédure permet au ministre délégué de travailler dans le pays d'Emmanuel Macron.

L'annonce secoue la toile camerounaise depuis quelques heures. Le secret entre Jean de Dieu Momo et Ines Laure Kamto est dehors.

La rencontre entre les deux partenaires d'affaire a lieu le 6 novembre 2018. Ceci, lors d'un cocktail organisé par le Rdpc après l'élection de Paul Biya à la présidentielle de cette année. Ce fameux jour au palais de l'Unité, Paul Biya, marque un arrêt lors de son pain de foule. Il félicite alors de vive voix Laure Kamto pour le score du Rdpc à Baham. Baham est stratégique car, village de Maurice Kamto, principal challenger du vieux lion pendant cette présidentielle.

Momo garde le contact avec la dame. Inès Laure Kamto possède une résidence permanente au 11, rue Jean Toulet à Paris. Toute chose qui charme, Jean de Dieu Momo. Une fois ministre, Momo demande à son amie de l'aider à obtenir un titre de résident permanent en France. Un statut que demande le barreau de Paris pour travailler comme avocat.

Laure Kamto prend l'engagement d'être la caution morale de Momo. En revanche, le ministre verse la somme d'un million cinq cent FCFA pour la première tranche du deal.

Maire à Baham

Dans la foulée, une demande de carte de résidant est envoyée par le ministre Momo au préfet de Paris. Du même coup, une demande d'une carte de séjour est aussi adressée au préfet de la préfecture de Paris. Le but est l'obtention des documents permettant de travailler en France. Les deux correspondances s'adossent à l'adresse de madame Nounamou Kamto Cyrille Inès Laure à la 11, rue Jean Toulet à Paris.

Le contrat indique que Laure Kamto s'occupe régulièrement du courrier adressé à Jean de Dieu Momo à cette adresse. Le divorce entre deux commence bien avant la convocation du corps électoral. Laure Kamto, veut être maire à Baham.

Dans cette circonscription L. Kamto fait face à des acteurs politiques réputés très proches du ministre délégué. Elle est finalement retenue dans la liste Rdpc aux municipales. Cependant, elle doit faire face à une procédure judiciaire. Ce qui est l'œuvre de Blaise Pascal Talla. Le patron de Jeune Afrique économique, l'accuse de lui avoir subtilisé la somme de 45 millions de FCFA. On ouvre le procès le 9 décembre 2019. L. Kamto est condamnée à trois ans de prison et doit verser 47 millions de FCFA au journaliste.

Procureur

Lors du procès, le procureur de la République affirme qu'il a reçu un coup de fil de Jean de Dieu Momo. Lors de cet échange téléphonique, le ministre Momo aurait sommé le procureur de condamner dame Kamto. Le ministre de Biya l'accuse aussi de lui avoir escroqué la somme d'un million 500 mille Francs CFA dans son bureau. Enervée L. Kamto déballe tout. Son objectif est de mettre fin à la procédure en cours à Paris.

avec ActuCameroun
